

Orientations Budgétaires 2021-2023

■ Session du 13/10/2020

■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances – Prospective »

Entendues les interventions de M. Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Mme Bérandère FEUFEU (CLCV), MM. René PAVAGEAU (CRSA), Daniel LAIDIN (Chambre de métiers), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT), MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Eric GIRARDEAU (U2P), Claude LEVOYER (associations caritatives), Raymond DOIZON (CCIR), Mme Valérie BEREZAIE (MEDEF), M. Jérôme HANARTE (CFE-CGC),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

89 votants. Adopté par 88 pour, 1 abstention, 0 contre.

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs,
- La structure et la gestion de la dette.

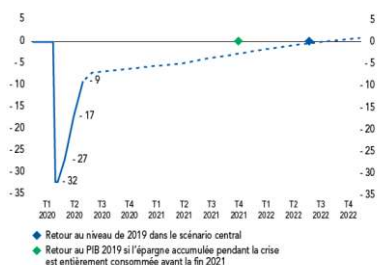
Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et aux commentaires des mesures prévues pour 2021 au regard de la documentation mise à disposition par la Région, de la conjoncture et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.

Le périmètre des compétences régionales est stable par rapport à celui de 2020 (qui lui avait évolué suite au transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles au 1er janvier 2020 d'une part, et à l'élargissement de ses compétences en matière d'orientation tout au long de la vie d'autre part).

Il paraît nécessaire de souligner que la Région inscrit cet exercice d'orientations budgétaires dans un contexte d'incertitudes :

- des incertitudes liées à la crise sanitaire qui a déclenché des crises économiques et sociales sans précédent dont les effets sur la conjoncture économique sont matérialisés par des indicateurs en repli :
 - une croissance mondiale annoncée en repli de 4,9 % par le FMI¹, et en croissance en 2021 de 5,4 % ;
 - une dégradation des prévisions de croissance en Europe annoncée par la BCE avec une perspective de repli de 8,7 % en 2020 et une croissance de 5 % en 2021 et 3,2 % en 2022 ;
 - le repli en France annoncé par la Banque de France serait de 10 % en 2020 et la croissance serait de 7 % en 2021 et 4 % en 2022. Pour les Pays de la Loire, le repli serait moindre en 2020 (-5 %)² :

GRAPHIQUE
Une reprise en profil d'aile d'oiseau
(variation du PIB en %)



- des incertitudes liées à la sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni.

Le CESER souligne également comme éléments de contexte les plans de relance décidés à différents niveaux pour faire face à ces incertitudes :

¹ Précisions au 30 juillet 2020

² Matinale de l'économie du 30 septembre 2020 selon la BDF

- l'accord européen de 750 Milliards d'euros,
- le plan de relance de l'Etat de 100 Milliards d'euros financé à hauteur de 40 Milliards d'euros par l'Union Européenne (UE),
- le plan de relance régional,
- les plans de relance infrarégionaux,

dont on mesure mal, à date, la déclinaison opérationnelle, la coordination ainsi que le calendrier de déploiement.

Le contexte de ces crises fait émerger le rôle indispensable des Régions dans la relance, et les a renforcées dans leur rôle de chef de files en matière économique. Cela se traduit par :

- une mobilisation conjointe Etat/Régions au service des secteurs économiques les plus durement touchés ;
- trois priorités à inscrire dans les CPER : transitions écologiques, recherche/innovation/enseignement supérieur, cohésion sociale et territoriale ;
- des moyens financiers (enveloppe de 600 M€ de crédits d'investissements) dont la répartition entre Régions n'est pas connue à date ; la Région prévoit 30 M€ dans la DM3 au titre de l'accord Etat/Région ;
- la sécurisation des recettes fiscales grâce à la compensation en 2021 de la disparition de la CVAE par une fraction de la TVA du même montant.

La Région expose par ailleurs dans son rapport d'orientations budgétaires les fondamentaux qui sous-tendent la nouvelle trajectoire financière :

- une épargne brute qui s'éloignera de la cible initiale de 250 M€, avec un plancher de 200 M€, pour les trois prochaines années grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (et une cible anticipée à 286 M€ en 2023) ;
- un niveau d'investissement porté à 2,1 milliards d'euros sur la période 2020-2023, soit 550 M€ en 2020 et 2021 et 500 M€ en 2022 et 2023, dépassant la cible initiale de 450 M€ par an ;
- une capacité de désendettement atteignant un plus haut niveau de 10 ans en 2021 et un retour à 8 ans à horizon 2023, excédant la cible de sept années fixée en fin de mandature actuelle en raison des engagements nouveaux pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale.
- le non-recours au levier fiscal (limité à la taxe sur les cartes grises)³,

Enfin, il convient de souligner que les projections financières qui accompagnent le rapport d'orientations budgétaires reposent entre autres hypothèses sur un taux d'exécution moyen observé les années précédentes (cf. notre avis sur le Compte Administratif 2019).

³ Le CESER rappelle que la Région, comme toutes les Régions, a une autonomie fiscale limitée. Elle dépend majoritairement des diverses ressources qui lui sont consenties au travers des lois de finances. Elle n'est pas habilitée à lever l'impôt, à l'exception de la taxe sur les cartes grises (8,8 % des recettes totales de la Région) dont elle peut librement fixer le taux, la taxe sur les permis de conduire (pas de taxe levée par la Région) et la modulation de la TICPE Part Grenelle.

Synthèse

Le rapport sur les orientations budgétaires 2021 se caractérise par les grands agrégats suivants :

| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 (1) | OB 2021 | OB 2022 | OB 2023 |
|---|---------|---------|-------------|---------|---------|---------|
| Epargne brute | 279,60 | 343,70 | 201,90 | 205,90 | 245,70 | 286,00 |
| Epargne nette | 147,30 | 216,40 | 96,00 | 91,50 | 119,30 | 163,90 |
| Dépenses d'investissement Politiques Publiques | 451,20 | 454,90 | 550,00 | 550,00 | 500,00 | 500,00 |
| Capacité de désendettement | 5,9 ans | 4,8 ans | 9 ans | 10 ans | 9 ans | 8 ans |

(1) affiché dans le rapport sur les OB 2021

Il ressort de cette analyse :

- que la dégradation de l'épargne brute attendue en 2020 (même si elle s'améliore ensuite), combinée à la volonté de la Région de renforcer le niveau des dépenses d'investissement, conduit mécaniquement à un recours à l'emprunt plus important et par conséquent à un allongement de la durée moyenne de désendettement ;
- que l'épargne brute attendue à fin 2020 (CA 2020 projeté) est meilleure que celle affichée à l'issue de la DM3 2020 (cf. notre avis du même jour), la Région se basant sur une hypothèse de taux d'exécution moyen observé les années précédentes (cf. ci-dessus). La capacité de désendettement s'en trouve donc améliorée d'autant. Il convient de souligner que la variation de 1 point du taux d'exécution a un impact de 11,2 M€ sur l'épargne brute (toutes choses égales par ailleurs).

Le CESER observe que le Rapport d'orientations budgétaires détaille de façon chiffrée les recettes régionales (cf. annexe 1 du document communiqué) mais constate :

- que les Autorisations de Programme (AP) et les crédits de paiement d'investissement (CPI) sont fixés quant à eux à 550 M€ pour 2020 et 2021 puis à 500 M€ en 2022 et 2023, sans information plus précise sur la nature des investissements concernés (cf. page 19 du document d'orientations budgétaires). Par conséquent, il est difficile pour le CESER à ce stade de porter un avis sur l'adéquation du niveau et du cadencement avec les ambitions du plan de relance et les besoins à venir des Ligériens. Le CESER a déjà formulé cette observation dans son avis sur le rapport d'orientation budgétaire 2020, et réitère sa demande d'un plan pluriannuel d'investissement qui seul permettra d'assurer le suivi du plan de relance en matière d'investissement ;
- que les Autorisations d'Engagement (AE) et les crédits de paiements de fonctionnement sont également présentées de manière globale (cf. page 17 à 19 du rapport d'orientation budgétaire). Les crédits de paiement de fonctionnement (hors contribution au fonds de péréquation de la CVAE) sont projetés globalement dans le respect d'une hausse limitée à 0,3 % en 2021, 0,6 % en 2022 et 1 % en 2023 à périmètre constant.

Le CESER constate que le Rapport d'orientations budgétaires organise les politiques de la Région autour des trois mêmes axes que ceux retenus depuis le début de la mandature actuelle, à savoir : le combat pour l'emploi, le combat pour l'équité des territoires, le combat pour l'efficacité régionale. Comme déjà évoqué dans nos avis précédents, le CESER pense que la région gagnerait

à préciser, au-delà des montants alloués, le degré de priorité accordé par la Région à chacune des politiques décrites pour chacun de ces trois volets.

Il attend, afin d'apprécier l'adéquation des moyens financiers envisagés pour financer les politiques publiques décrites dans le document, les informations détaillées et chiffrées qui accompagneront le Budget Primitif pour 2021.

Le CESER apprécie de pouvoir disposer de l'analyse des autorisations de programmes affectées non mandatées (Reste à payer) au 31 décembre 2019 par commission sectorielle de la Région. Le CESER comprend que, compte tenu du plan de charge des entreprises concernées, il est difficilement envisageable d'accélérer des projets liés à la construction ou la rénovation du patrimoine immobilier. Les « Reste à payer » au titre des autres programmes ne sont pas ou très peu à la main de la Région, leur mise en œuvre dépendant des partenaires que la Région finance ou co-finance. Par conséquent la Région n'a que très peu de marge de manœuvre pour agir sur une possible accélération des projets. Le CESER invite par ailleurs la Région à revisiter la commande publique dans son ensemble pour identifier les projets qui, dans le contexte de crises, s'avèreraient moins prioritaires et pourraient être abandonnés ou reportés.

Le Rapport d'orientation budgétaire fait état du bilan des programmes passés relatifs à la politique de formation professionnelle continue. Le CESER apprécie cet exercice d'évaluation de la politique de formation et invite la Région à poursuivre l'enrichissement du Rapport sur les orientations budgétaires de la mesure des effets des dépenses réalisées antérieurement tant en aides économiques que d'investissements. Il encourage la Région à réaliser cette évaluation afin de mieux apprécier le bien-fondé des politiques poursuivies.

Le CESER observe que les fondamentaux de la nouvelle trajectoire rappelés en préambule sont fortement impactés par les mesures envisagées pour « *combattre la crise, accélérer la reprise et réussir la relance* ». Le CESER comprend que certaines mesures du plan de relance prendront leurs effets à la fois sur 2020 et 2021 (plan sur 18 mois). Des modifications ont été opérées au moment de la DM3 et du BS 2020 tant en termes d'autorisations de programme ou d'engagement que de crédits de paiement d'investissement ou de fonctionnement. Le CESER apportera une attention particulière lors de ses travaux sur le BP 2021 pour comprendre la traduction financière de l'intégralité du plan de relance.

Au regard des ambitions annoncées et de la mobilisation engagée, le CESER souhaite connaître les raisons de l'arrêt de la démarche « Ma Région 2050 ». Il rappelle qu'il s'est fortement engagé dans cette démarche prospective avec plusieurs avis et une étude présentée en juillet dernier. S'il est incontestable que le contexte de crises que nous connaissons nécessite que des mesures exceptionnelles et immédiates soient prises dans le cadre des plans d'urgence et de relance, le CESER considère qu'inscrire la stratégie de la Région dans une réflexion de plus long terme reste une nécessité. Cela est d'autant plus vrai que ces crises risquent de fragiliser les équilibres budgétaires de façon durable.

1. La Région propose une stratégie pluriannuelle globale

1.1. Les trois axes d'actions de la stratégie régionale

Le Conseil régional propose de poursuivre les actions engagées depuis le début de la mandature actuelle et qu'il décline comme suit :

- **Le combat pour l'emploi local** : renforcement de la politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, soutien à l'apprentissage, consolidation de la compétence de la Région en terme d'orientation, soutien et transformation de l'économie ligérienne (écologique -plan hydrogène, numérique, commerce du futur) pour favoriser l'emploi local, poursuite des efforts en faveur de l'agriculture ligérienne, réponse aux enjeux éducatifs des lycées et relève du défi démographique, mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale ESRI4 ;
- **Le combat pour l'équité territoriale** : soutien des projets locaux déployés dans le cadre de CTR5, création du fonds Pays de la Loire relance Investissement intercommunal doté à hauteur de 45 M€ et Pays de la Loire relance investissement communal doté à hauteur de 2 M€, accès aux services de santé dans les territoires , définition de l'orientation stratégique pour l'avenir des Pays de la Loire (le SRADDET sera arrêté lors de la session de décembre 2020 de la Région), mise en œuvre des fonds structurels européens pour la période 2014-2023, adoption de la stratégie de développement du réseau de transport régional, renforcement de la connexion fixe et mobile, transition énergétique, protection de l'environnement des ligériens, poursuite de la mise en œuvre de la politique culturelle, plan de relance pour le sport, bénévolat et solidarité, innover pour et avec les jeunes ;
- **Le combat pour l'efficacité régionale** : amplification de la transformation numérique, début de la certification (2020 sera le premier exercice audité), développement d'une politique RH ambitieuse (siège, antennes, lycées), innovation pour rendre le service public plus efficient, poursuite des efforts de maîtrise des dépenses.

1.2. La trajectoire financière 2020-2023

Selon le rapport d'orientations budgétaires, la trajectoire financière pour la période 2020-2023, se caractérise par :

- Des recettes régionales fortement impactées pas les crises sanitaires, économiques et sociales :
 - En 2020, les taxes sur les cartes grises (-19,5 M€), la TICPE (-7,64 M€⁶) et la fraction de la TVA (-18,21 M€) sont les plus touchées. Compte tenu du décalage entre la base de calcul de la CVAE (VA produite en 2018) et le paiement de la taxe, il n'y a pas d'effet négatif de la crise économique en 2020.

⁴ Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

⁵ Contrat Territoires-Région

⁶ -3 M€ en recettes de fonctionnement et -4, 6 M€ en TICPE Grenelle

- En 2021, la Région n'anticipe pas de retour au niveau d'avant crise de la TVA et de la taxe sur les cartes grises. La suppression de la CVAE régionale sera compensée à l'identique par une fraction de TVA, sécurisant cette recette fiscale.

Le poids de la TVA devient donc prépondérant dans les recettes fiscales de la Région à partir de 2021 (plus de 60 % des recettes fiscales régionales).

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (elles passent de 1 069,9 M€ projetés à fin 2020 à 1 085,1 M€ en 2021), soit une hausse de 1,4 % à périmètre courant. L'hypothèse de hausse retenue pour 2022 est de 1 % et une baisse de 3 % est projetée en 2023, toujours à périmètre courant. Le plan de relance n'a donc qu'un impact peu significatif en fonctionnement⁷.
- Une capacité d'autofinancement en diminution, avec un niveau d'épargne brute de 201,9 M€ en 2020 (par rapport à 232,25 M€ affiché au BP 2020), qui se rétablit progressivement pour retrouver en 2023 un niveau proche de celui de 2018 (286 M€) ;
- Une épargne nette en diminution, projetée à 96 M€ à fin 2020 (par rapport à 131,65 M€ affichée au BP 2020), après remboursement de la dette de 110 M€, et qui suit la même courbe de rétablissement que l'épargne brute ;
- L'augmentation de l'enveloppe d'investissement (550 M€ projetée à fin 2020 par rapport à 480 M€ affichée au BP 2020) cumulée à la baisse de l'épargne nette et à la baisse des recettes d'investissements amène la Région à recourir plus fortement à l'emprunt. L'augmentation prévue du stock de dettes est de 176,8 M€ à fin 2020 (stock de dette porté à 1 823,9 M€ à fin 2020) et elle serait de 651,2 M€ à fin 2023 (stock de dette porté à 2 298,3 M€ à fin 2023) ;
- La Région anticipe un pic de dette à fin 2021, soit une capacité de désendettement projetée à 10 ans à fin 2021 et autour de 8 ans à fin 2023 ;
- Un niveau de restes à payer de 1 824 M€ à fin 2019 :

| en M€ | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Investissements | 1 848,4 | 1 750,6 | 1 896,7 | 1 871,6 | 1 867,9 | 1 823,9 |

Les principales politiques publiques concernées sont :

- L'éducation et les lycées, formation professionnelle, insertion pour 467,36 M€ ;
- Les transports, mobilités et infrastructures pour 414,75 M€ ;
- Les territoires, ruralités, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte pour 301,2 M€ ;
- Les entreprises, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche pour 248,76 M€ ;
- La culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités pour 71,85 M€ ;
- L'agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer pour 62,56 M€.

⁷ Il convient de souligner que le dispositif de contractualisation avec l'Etat (la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018), dans lequel la Région des Pays de la Loire ne s'est pas engagée, a été suspendu par la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le CESER juge utile de souligner que :

- l'impact financier des plans d'urgence et de relance, s'étale sur 18 mois (jusqu'à fin 2021). Le rapport d'orientation budgétaire ne précise pas le cadencement des mesures prises sur chacun des deux exercices (2020 et 2021), tant en termes d'autorisations de programmes et d'engagement qu'en terme de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement ;
- les orientations budgétaires 2021 sont relativement sécurisées, la perte de la recette fiscale de la CVAE étant compensée par une fraction de TVA à due concurrence en 2021. La Région a bâti les orientations budgétaires sur l'hypothèse que la recette de TVA évoluerait en fonction de la croissance économique nationale ;
- les orientations budgétaires ne prennent pas en compte le programme de fonds européens pour la période 2021-2027, les contours de celui-ci n'étant pas connus à date. Seuls les flux liés à l'extinction du plan 2014-2020 ont été projetés. La Région affiche sa volonté que les dotations soient pleinement consommées à la fin du programme en cours ;
- les Crédits de Paiement d'Investissement (CPI) sont fixés à 550 M€ pour 2020 et 2021 puis à 500 M€ en 2022 et 2023, sans information plus précise sur la nature des investissements concernés (cf. page 19 du document d'orientations budgétaires). Par conséquent, il est difficile pour le CESER à ce stade et sans plan pluriannuel d'investissement de porter un avis sur l'adéquation du niveau et du cadencement avec les ambitions du plan de relance d'une part, et les besoins à venir des Ligériens d'autre part.
- en l'absence d'information de la part de la Région sur le montant des Autorisations de programme (AP) sur la période, le CESER n'est pas en mesure d'apprécier l'évolution des Autorisations de Programme affectées non mandatées. Dans l'hypothèse où les AP seraient en ligne avec les crédits de paiement d'investissement, le stock des « Restes à payer » serait maintenu à son niveau à fin 2019 (1 824 M€).

1.3. La stratégie en matière d'emprunt

La dette régionale est à 81 % à taux fixe.

La dette projetée à fin 2021 sera composée à hauteur de 59 % d'obligations (53 % d'obligations classiques et 5 % d'obligations vertes émises en 2018), 15 % d'emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 11 % d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), 12 % auprès de banques commerciales, 4 % d'emprunts auprès de l'Agence France Locale (AFL).

Le stock de dette projeté à fin 2021 est de 2 063,8 M€, en progression de 240 M€ par rapport à celui à fin 2020. La capacité de désendettement serait de 10 ans à fin 2021 et 8 ans à fin 2023.

La Région poursuit sa stratégie visant à limiter l'endettement bancaire (60 M€ en 2021) et à privilégier les emprunts obligataires. Elle envisage d'allonger la durée de ses prêts bancaires (jusqu'à 25 ans) et de ses lignes obligataires (jusqu'à 20 ans).

La durée résiduelle de la dette est projetée à 11,4 ans à fin 2021. Le taux moyen de la dette est, lui, projeté à 1,35 %.

1.4. Les priorités régionales

Les politiques régionales articulées en trois missions que sont l'emploi local, l'équité territoriale, et l'efficacité régionale, décrites dans le rapport d'orientations budgétaires ont fait l'objet d'un examen par les commissions sectorielles résumé en partie 3 du présent avis. Ce rapport d'orientation budgétaire liste les politiques publiques que la Région entend mettre en œuvre sur la période 2020-2023 sans toutefois les hiérarchiser, et sans distinguer les effets des nouvelles mesures de relance. Le CESER attend de ce fait la présentation du budget primitif pour analyser en profondeur les priorités.

A l'exception du bilan des programmes passés relatifs à la politique de formation professionnelle continue, la Région n'a pas enrichi le Rapport sur les orientations budgétaires de la mesure des effets des dépenses réalisées antérieurement tant en aides économiques qu'en investissements. Le CESER le regrette et encourage la Région à réaliser cette évaluation afin de mieux apprécier le bien-fondé et l'efficacité des politiques poursuivies.

2. Observations sur les politiques publiques

Commission n°1 « Finances et Prospective »

En réponse à la saisine de la Région sur le plan de relance, une des propositions du CESER consistait à renforcer les fonds propres des entreprises. Même s'il ne trouve pas encore de traduction budgétaire en 2020, la Région pose lors de cette DM3 le principe de création de la SAS Pays de la Loire Relance (cf. contribution de la commission n°3 dans l'avis sur le DM3 de ce jour), et le CESER s'en réjouit.

Dans le même temps, le CESER proposait à la Région, d'être à l'initiative d'une réflexion sur les moyens de flécher l'épargne des Ligériens vers les projets économiques locaux. L'expérience en cours par la BPI de « BPI France Entreprises 1 » pourrait être inspirante de ce point de vue. Par conséquent, le CESER renouvelle sa proposition formulée dans le cadre de la saisine sus citée.

Commission n°2 « Santé – Social »

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans « une trajectoire pluriannuelle » ambitieuse pour « lutter contre les effets sanitaires et leurs conséquences économiques et sociales » et ce après le vote de budgets supplémentaires des plans d'urgence et de relance. Notre examen des orientations budgétaires se place dans cette approche globale que nous approuvons.

Nos remarques s'inscrivent donc en relation avec les efforts affichés soit 2,1 M€ d'investissements et environ 150 M€ de budget annuel supplémentaire conduisant à une hausse de 4 ans de l'endettement.

Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

Le fonds égalité-solidarité 2020 sera maintenu au budget 2021 alors que le Conseil Régional reconnaît dans son rapport 2019 que les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes progressent peu ; le contexte Covid conduit aussi à une amplification des problèmes.

Innover pour et avec les jeunes ligériens

Dans un contexte marqué par une sous-utilisation des e.pass, à époque comparée, principalement en raison de la crise sanitaire, la Région maintient sa volonté pour rechercher l'efficacité du dispositif et de ses différents coupons, dont certains ont été significativement augmentés. Sans préjuger d'une possible relance avec les utilisations collectives en lycées et CFA notamment, et ce dans une rentrée scolaire perturbée, le CESER alerte sur les risques d'exclusion de facto encourus par des jeunes isolés par la fracture sociale et numérique. Face à des demandes digitales individualisées et une précarité accrue le recours au e. pass jeunes peut très vite devenir aléatoire pour les populations les plus précaires. Une meilleure extension du dispositif aux étudiants est affirmée comme objectif de la Région. Cette intention doit être effective au regard de la situation préoccupante de jeunes n'ayant pu avoir accès aux « jobs d'été » qui constituent une aide précieuse pour les budgets étudiants les plus modestes. Un suivi des utilisations effectives des différents coupons, de la répartition géographique, par niveau d'étude et par genre a déjà été demandé plusieurs fois depuis trois ans pour avancer des indicateurs et l'évaluer. Le CESER renouvelle cette demande alors qu'une sous-consommation significative peut se vérifier, avec des risques forts de demandes non formulées et insatisfaites.

Renforcer l'offre de formation sanitaire et sociale

Le CESER souligne les efforts faits, en relation avec l'État, sur ce thème des métiers d'infirmiers et d'aides-soignants qui s'amplifient en réponse et en anticipation des besoins : Efforts en volume de formation mais aussi en revalorisation d'image, de vie et rémunération en formation.

La forte augmentation du prix de l'heure correspondant à l'accompagnement et à la responsabilisation des organismes de formation est positive. Il en est de même pour l'abondement du CPF.

Néanmoins, le CESER restera attentif à la concrétisation de ces objectifs en entrée et au maintien dans l'emploi et souligne la nécessité de changer les paradigmes des formations et du management des employeurs qui commencent à émerger.

Santé : permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

À partir des besoins des territoires, la Région doit revoir et élargir ses aides aux structures de santé pluriprofessionnelles aux ESP (Équipes de Soins Primaires) et aux CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales De Santé) en plus des MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles).

Le CESER rappelle l'intérêt de faire émerger des CPTS pour construire, en partant des territoires, dans les domaines médical et médico-social, une coordination des professionnels et des plans d'actions adaptés aux réalités locales. La mise en place de coordinateurs faciliterait la mise en place de leurs projets.

En conclusion

Si le CESER note les volontés affichées et les efforts faits dans le cadre de cette crise, nous rappelons que dans les domaines de la santé et du social :

Toute dépense, surtout dans les champs de compétences de la Région, doit être considérée comme un investissement en prévention pour limiter les charges en curatif,

Les budgets comme les accès aux droits restent bien modestes par rapport aux besoins et en comparaison de l'effort financier important fait par la Région dans ces orientations budgétaires.

Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche - Innovation »

Les orientations budgétaires pour 2021 sont votées dans un contexte particulièrement dégradé sur le plan économique, même si le point de conjoncture en Pays de la Loire⁸, récemment présenté par la Banque de France, s'avère moins défavorable qu'attendu. Beaucoup d'entreprises, notamment les plus petites, font face à un risque de dépôt de bilan et les perspectives sont très incertaines compte tenu des inconnues sur l'évolution du virus et de son impact économique. Selon un sondage⁹ de la CPME au niveau national, près de la moitié des dirigeants de PME craint que leur entreprise ne passe pas l'année. Parallèlement, la dernière enquête de conjoncture de la CCIR¹⁰ indique que 60 % des entreprises interrogées prévoient un chiffre d'affaires stable ou en hausse pour le dernier trimestre 2020, illustrant la coexistence de situations très contrastées.

Dans ce contexte, le CESER se réjouit que la Région poursuive en 2021 le déploiement de ses mesures de **relance de l'économie face à la crise économique**. Il souhaiterait cependant une plus forte impulsion en 2021 compte tenu de la gravité de la situation. Tout en partageant la nécessité d'aides à court terme pour faire face aux difficultés, il suggère que les mesures prises en 2021 s'inscrivent dans une stratégie de long terme afin d'accélérer la transition économique, sociale et écologique des Pays de la Loire. 2021 devrait ainsi permettre d'orienter la relance sur la préparation des évolutions des dix prochaines années et au-delà.

C'est particulièrement le cas pour l'industrie. Le CESER accueille favorablement la volonté régionale de renforcer ses actions sur ce secteur. En complément des objectifs affichés par la Région, il convient d'accompagner le maintien et le repositionnement du tissu industriel des Pays de la Loire. Le CESER souhaiterait par conséquent que la Région définisse plus clairement une **stratégie industrielle** en s'inspirant notamment des préconisations formulées dans le rapport *Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire – Adapter notre stratégie* (stratégie de différenciation, schéma co-construit, structuration d'un pôle d'innovation numérique autour des technologies de fabrication...). Il s'agit d'une question essentielle, tant pour surmonter la crise que pour faire face aux mutations économiques, sociales et environnementales profondes et rapides. Le CESER préconise notamment des actions fortes pour accompagner la nécessaire réorientation de l'industrie, aller vers un modèle bas-carbone et adapter les compétences.

Le CESER souhaite également qu'au-delà des aides individuelles, la Région travaille davantage sur la **création de dynamiques sectorielles**, en s'appuyant sur les outils existants. Cela est valable pour l'industrie mais également pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour lesquels une nouvelle stratégie régionale sera adoptée en décembre. Le CESER sera attentif à ce que sa mise en œuvre intègre des dispositifs collectifs telles que les démarches « recherche, formation, innovation » prévues dans le schéma actuel mais aujourd'hui mises en sommeil. Le schéma doit en ce sens porter une vision stratégique et contribuer au développement de « spécialisations intelligentes ».

Le CESER se réjouit enfin que le **secteur de l'économie sociale et solidaire** (ESS) figure clairement dans les orientations budgétaires. Il insiste sur l'importance de mobiliser l'ensemble des réseaux régionaux de l'ESS, notamment pour apporter une meilleure connaissance des aides régionales par les entreprises qui en dépendent. En cette période de crise, le CESER souhaite des actes forts pour l'ESS, qui constitue un atout pour la cohésion et le lien social, particulièrement

⁸ https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/tr_pays-de-la-loire_aout_2020_0.pdf

⁹ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/tpe-pme-pres-de-la-moitie-des-dirigeants-craignent-de-ne-pas-passer-l-annee-858430.html>

¹⁰ <https://www.paysdelaloire.cci.fr/actualite/les-consequences-economiques-de-la-crise-sanitaire-en-pays-de-la-loire>

dans un contexte d'augmentation de la précarité, et qui représente un levier pour le maintien et le développement des emplois sur le territoire.

Concernant les **dossiers agricoles**, le CESER note que les orientations budgétaires s'inscrivent dans la droite ligne des politiques conduites ces derniers mois et années avec un accent sur la relocalisation alimentaire, l'accompagnement de l'agroalimentaire et la modernisation des exploitations agricoles. L'année 2021 sera également consacrée à la mise en œuvre de deux stratégies votées à l'occasion de la DM3 : le plan ambition transmission et le plan d'avenir de la filière viande bovine. Le CESER plaide pour que le dispositif des fermes bas-carbone soit accentué en 2021 et que les politiques conduites intègrent pleinement les enjeux de moyen-long terme identifiés dans le SRADDET et dans les travaux prospectifs réalisés par la Région.

Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energies »

Energie

Dans la suite de l'adoption en juillet 2020 de la **feuille de route régionale sur l'hydrogène**, la Région annonce le soutien en 2021 des premiers projets territoriaux tels H2 Loire Valley, en lien avec le grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, et H2 Ouest.

Le CESER s'est exprimé à l'occasion de l'adoption de la feuille de route en juillet 2020. Il avait salué la volonté régionale de s'investir dans le secteur à l'image de ce qu'ont fait plusieurs autres Régions en France. Il considère en effet que l'hydrogène est une piste intéressante pour la transition énergétique, même si elle ne doit pas occulter les autres solutions et la nécessaire modération de l'empreinte énergétique des Ligériens.

Le CESER se félicite donc de voir la Région confirmer son engagement pour le développement de l'hydrogène, en soutenant des projets nouveaux en 2021. Les projets H2 Loire Valley et H2 ouest, s'appuyant sur la production d'hydrogène vert à partir d'électricité produite dans l'Ouest, permettent de soutenir le développement économique du territoire. Le projet H2 Loire Valley contribuera en outre à l'orientation du Grand Port maritime vers les énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Région va poursuivre la mise en œuvre de la **Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE)** adoptée en décembre 2016 pour la période 2017-2021. La poursuite de la **rénovation du patrimoine bâti** avec une amélioration de la performance énergétique sera un axe fort, en s'appuyant sur le déploiement des PTRE (plateformes territoriales de la rénovation énergétique).

La feuille de route régionale courant jusqu'en 2021, le CESER souhaite que la Région prévoie au cours de l'année à venir l'élaboration d'une nouvelle stratégie, en lien avec les acteurs du territoire et en particulier la CREC (commission régionale énergie climat). Il s'agit de décliner, à partir de 2022, les objectifs qui seront fixés par le SRADDET. Une nouvelle feuille de route pourrait être un outil utile en la matière.

Infrastructures numériques

La Région prévoit également pour 2021 de **renforcer la connexion fixe et mobile dans les territoires**.

Concernant le déploiement de la fibre jusqu'à l'utilisateur (FTTH), la Région a soutenu, en juillet dernier à l'occasion du BS (AP de 18,2 M€), la seconde phase du déploiement en Vendée. En

2021, la Région prévoit de finaliser le soutien à la Sarthe. Elle a précédemment soutenu les départements de la Mayenne et du Maine et Loire. En Loire-Atlantique, la Région indique qu'il n'y aura pas de nécessité de participer au financement du déploiement. La Mayenne devrait bénéficier d'une couverture totale de son territoire par la fibre à partir de 2022¹¹, mais la Région ne devrait être intégralement couverte qu'aux environs de 2025.

Le CESER considère que l'appréciation de la couverture doit s'entendre par une possibilité de raccordement pour l'ensemble des locaux, habitations et entreprises, et non des seuls centres bourgs ou centres villes. Il en va de l'égalité des territoires. La crise sanitaire a provoqué des changements de comportement, rendant la généralisation de l'accès à la fibre encore plus nécessaire. La question de la consommation énergétique du numérique reste cependant posée.

Concernant le déploiement de la couverture 4G pour la téléphonie mobile, le CESER se félicite de la volonté de mesurer la qualité de la couverture en s'appuyant sur Gigalis. Dans une optique d'égalité des territoires, le CESER considère que la priorité doit être donnée à l'accès au réseau 4G sur l'ensemble du territoire régional. Il souligne également le besoin de concertation approfondie entre les opérateurs, les collectivités et les usagers. Face aux craintes des habitants situés à proximité des antennes relais, il doit être rappelé la possibilité de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes électromagnétiques. Dans les faits, les mesures sont souvent très en-deçà des limites réglementaires.

Transports

Le CESER se félicite de l'augmentation de l'**offre ferroviaire**, permise notamment par les travaux d'infrastructure, à l'image du terminus technique d'Ancenis. Il se félicite également des opérations annoncées de rénovation du matériel roulant pour 44 M€.

Il sera attentif à la revoyure de la convention TER, prévue à mi-parcours de la convention 2018-2023. Cette signature est attendue d'ici à la fin 2020. Il s'interroge sur la possibilité d'augmenter l'offre dans le cadre de cette revoyure, si la Région maintient sa contribution au même niveau.

Il souhaite que les études annoncées sur les **canaux de distribution** dans le cadre de l'ouverture prévue de l'exploitation du TER à la concurrence et de l'harmonisation de la tarification routière prennent en compte :

- la nécessité, d'une part, de l'accès à l'ensemble des services par les personnes à mobilité réduite, ce qui n'est actuellement pas le cas des gares mobiles,
- le souhait d'une offre de distribution complète (Abonnements, billets congés payés, trajets complexes, Access TER : service d'accompagnement des PMR...) et d'horaires d'ouvertures étendus et compatibles avec les besoins des voyageurs. Il note la volonté de la Région d'aller en ce sens. Actuellement, ce n'est pas le cas de l'ensemble des points de vente alternatifs (commerces, gares mobiles...).
- la transparence pour le voyageur de l'opérateur de transport qui gèrera son train.

Il souhaite également que l'ensemble des points d'arrêt puisse permettre l'achat, au moins par distributeur, des titres de transport. Il note cependant positivement le caractère pérenne de la possibilité de monter à bord du train sans titre de transport, et de l'acheter dans le train sans majoration dans le cas d'absence de distributeurs au point d'arrêt.

¹¹ <https://www.val-erdre-auxence.fr/actualites/100-fibre-en-anjou/> et <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/laval-53000/fibre-optique-la-mayenne-premier-departement-ou-100-des-foyers-seront-eligibles-en-2021-5673375>

En matière d'**infrastructures ferroviaires**, le CESER se félicite de la relance des travaux sur la section Massy-Valenton, permettant à terme la fluidification des trafics de l'Ouest de la France, vers l'Île de France, le Nord et l'Est de la France. Il souhaite voir rénovée rapidement la ligne La Roche-sur-Yon – Bressuire.

Le CESER se réjouit de l'accélération de la **mise en accessibilité** des gares et points d'arrêt, dans la suite du plan de relance voté par la Région en juillet dernier. Il souligne que la situation actuelle reste inacceptable, ne permettant pas l'égalité d'accès aux transports à tous les Ligériens.

Concernant les **autres infrastructures de transport**, le CESER sera attentif aux conclusions attendues en 2021 de l'étude sur le franchissement de la Loire et rappelle qu'il prône un franchissement routier à l'aval de Cheviré. Il sera également attentif aux conclusions de l'étude sur le schéma d'accessibilité de l'aéroport de Nantes-Atlantique, considérant que le trafic devrait remonter dans les mois à venir à un niveau élevé.

Le CESER rappelle comme chaque année son souhait qu'une annexe détaille le fléchage de la «**TICPE Grenelle** », dont le montant est estimé à 41,5 M€, et qui doit être affectée aux grands projets d'infrastructures de transports durables.

Enfin, dans sa contribution pour le futur schéma régional des mobilités voté en octobre 2019, le CESER avait souligné la nécessité « **d'Assurer le financement du développement de l'offre sans compromettre l'équilibre financier de la Région des Pays de la Loire** ». Le plan de relance, centré sur les besoins immédiats du territoire, a eu une traduction budgétaire limitée dans le domaine des transports. Le besoin de financements à venir pourrait être particulièrement prégnant dans le contexte de crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire, conduisant à la baisse de certaines recettes. Des évolutions du comportement des voyageurs pourraient être observées, même si elles semblent concerner plus les longs trajets que ceux qui sont réalisés en TER. Elles devront être évaluées sur le long terme.

Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

Aménagement territoires

Prolongation des CTR et Création de 4 fonds

La Région soutient activement les projets d'investissement locaux dans le cadre de la politique contractuelle 2017 – 2020 et d'une enveloppe exceptionnelle de relance rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire. La politique contractuelle structurée à l'échelle des EPCI se déploie jusqu'en 2020 avec la totalité des contrats adoptés en 2019 pour 180 M€ affectés :

- 60 Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 représentant 68 intercommunalités et 1 commune ;
- 3 Contrats de Développement Métropolitain (CDM) avec la métropole nantaise et les deux communautés urbaines d'Angers et le Mans.

Au 1^{er} septembre 2020, ce sont 789 projets qui ont été engagés pour une aide totale de 118 M€ dont 218 projets au titre de la transition énergétique soit plus de 22 M€. L'engagement des projets a continué de se poursuivre avec un ralentissement durant la crise sanitaire ce qui a amené la collectivité régionale à :

- adopter une prolongation de la validité des CTR 2020 / CDM jusqu'au 30 septembre 2021 (soit dépôt des dossiers au 1er juin 2021) lors du vote de son Plan de relance les 9 et 10 juillet 2020. Cette mesure doit permettre aux exécutifs locaux, suite au renouvellement des élus, de bâtir leurs projets sereinement.
- créer un nouveau fonds « Pays de la Loire relance Investissement intercommunal » doté d'une enveloppe de 45 M€, pour accompagner dès septembre 2020 les projets des intercommunalités ou de leurs communes membres jusqu'à fin juin 2021.

Le soutien aux projets des communes rurales se poursuit grâce au Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) doté annuellement de 5 M€. Ainsi, depuis mi 2016, 826 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre du FRDC et du fonds école pour un budget de 36,953 M€ soit près de 60 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Afin de poursuivre son effort à destination de ces Communes, la Région a créé :

- un Fonds exceptionnel doté d'une enveloppe de 2 M€ : « Pays de la Loire relance investissement communal ». Cette année 2020 a également permis de créer différents fonds à destination des territoires afin de les accompagner dans leur diversité ; Exemple : Fonds régional territoires d'industrie : il s'agit d'accompagner ces territoires dans leurs différentes initiatives pour une relocalisation des activités, ou autre ; -
- Un Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres-bourgs : doté de 3 M€ en AP, ce fonds a pour objectif de conforter le maillage territorial de notre région en intégrant de nouvelles communes éligibles, notamment des villes moyennes jouant un rôle de centralité.
- Un Fonds de soutien au développement des « tiers lieux » : doté d'1 M€ en AP, il s'agit de soutenir le développement ou la création de tiers lieux comme levier de la revitalisation, d'attractivité et d'animation des territoires.

Comme nous l'avons signalé dans nos différentes contributions liées aux contrats de territoire, le CESER se félicite de cette politique.

L'eau

La qualité de l'eau en Pays de la Loire est dégradée, sujet de préoccupation majeure, avec seulement 11 % de nos cours d'eau en bon état écologique. La majorité régionale a affirmé mi 2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine. **Elle renforce encore cet engagement avec la prise de compétence « animation et concertation** dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques », qui devrait lui être attribuée fin 2020.

Le plan d'actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau avec l'Etat adopté en décembre 2019, est désormais entré dans sa phase opérationnelle avec, **en 2021, la poursuite du déploiement de contrats territoriaux uniques pour l'eau**, outil unique de contractualisation de la reconquête de la qualité de l'eau entre les territoires, la Région, l'Agence de l'eau et les départements.

Par ailleurs, **l'année 2021 va notamment permettre d'avancer sur la qualité de l'eau dans les captages** prioritaires avec le lancement **d'un appel à projet spécifique et de mettre en œuvre un observatoire de l'eau.**

En ce qui concerne la Loire, **la Région va poursuivre son engagement au travers du contrat Loire**, en soutenant les études afin de permettre la réalisation des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire en 2023 et les travaux de restauration de plusieurs boires en 2021. **La Région sera également très impliquée dans la préparation d'un nouveau plan Loire et de son cofinancement par un nouveau programme FEDER interrégional.**

Enfin, **le programme LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU), élaboré avec les nombreux partenaires de l'eau, a été accepté par l'Union européenne** en septembre 2020. Ce projet majeur piloté par la Région, doté d'un **budget de 14,5 millions** € va permettre de mener à bien **32 actions** dont un certain nombre d'opérations pilotes destiné à restaurer la qualité de l'eau jusqu'à la fin 2027. Financé à 47 % par l'Europe, il implique 14 partenaires, dont l'Agence de l'eau Loire Bretagne. **La Région va porter en propre 13 actions.**

Le CESER s'interroge sur la répartition des 53 % de financements complémentaires entre les différents partenaires en particulier l'abondement de la Région. Il réitère par ailleurs ses remarques sur la nécessité d'actions allant dans le sens de la prévention sur la qualité de l'eau (en plus de la restauration) et de la sobriété."

Biodiversité

En tant que chef de file, la Région est dotée depuis 2018 d'une stratégie régionale de biodiversité. En 2021, l'enjeu sera la poursuite du déploiement du dispositif « territoires engagés pour la nature » avec près de 5 projets qui pourraient aboutir, et le déploiement de « entreprises engagées pour la nature ». L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal... Par ailleurs, la Région Pays de la Loire qui a réalisé une restitution de l'étude sur les impacts du changement climatique en Pays de la Loire en 2020, va poursuivre son implication et son partage avec les acteurs régionaux des résultats de l'étude. Par ailleurs, le groupe interdisciplinaire d'experts régionaux sur le changement climatique installé en 2020, va poursuivre ses travaux et devrait rendre en 2021, ses préconisations.

Lors du prochain BP, le CESER souhaite qu'une évaluation concerne l'étude tourisme biodiversité et l'opération « une naissance un arbre ».

Déchets - économie circulaire

La Région a élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire. Depuis 2018, et grâce à l'appel à projet renouvelé chaque année et qui le sera à nouveau en 2021, ce sont 53 projets qui ont été soutenus par la Région. En 2021, la Région mettra par ailleurs en place le livret d'épargne populaire.

Le CESER souhaite que le budget 2021 soit à la hauteur des efforts consentis en 2020.

Rapport Développement durable

Le CESER prend acte de ce Rapport annuel transversal qui ne fait pas l'objet d'un vote.

Sur le DOB l'enjeu majeur pour la commission est le SRADDET. Les deux rapports d'orientation biodiversité et économie circulaire doivent y prendre toute leur place.

Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Emploi, formation professionnelle et apprentissage

Formation professionnelle

Le CESER apprécie la présentation du bilan des programmes d'offres de formation : en 2019, la Région aura formé 27 428 demandeurs d'emploi sur les 31 287 places prévues, soit une réalisation à 87.6 % des objectifs. Le CESER note les difficultés du programme PREPA, tant dans l'accès à la formation, que dans les débouchés.

Les résultats d'insertion professionnelle 6 mois après la fin des formations 2019 seront connus en novembre 2020 ; le CESER en fera l'analyse en décembre.

Il note avec satisfaction l'augmentation de l'offre, du fait du PIC, (+5500 places en 2020 et 14 400 en 2021, dont 4675 places pour les jeunes), tout en s'interrogeant sur la capacité des organismes de formation à attirer les publics. La nouvelle donne (tant à cause de la crise que de l'évolution des comportements individuels) pose la question de l'anticipation des filières à privilégier.

Saluant la préoccupation du « Plan Jeunes » d'ouvrir des formations aux 16-18 ans sans le délai de carence de 6 mois, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité d'un dispositif d'accompagnement accentué pour ces publics et une vigilance sur leur suite de parcours.

Par ailleurs, la Région a initié l'abondement du CPF, le CESER salue cette excellente initiative, qu'il avait déjà préconisée :

L'expérimentation en cours auprès de 350 demandeurs d'emploi, publics en enseignement supérieur, demanderait à être déployée plus largement, entre autres auprès des demandeurs d'emploi avec un CPF à zéro €.

2000 salariés ligériens bénéficient également de cet abondement, dispositif particulièrement bien adapté à la période actuelle.

Enfin, il apparaît judicieux d'avoir ouvert aux conseils départementaux la possibilité d'inscrire directement les bénéficiaires du RSA dans le programme régional de formation professionnelle continue.

L'ouverture de places supplémentaires en formations sanitaires et sociales est également une mesure positive.

Enfin, la revalorisation significative des rémunérations des jeunes en formation dans certains secteurs d'activité peu attractifs à 850€ par mois, accompagnée d'une campagne de valorisation de ces métiers, devra donner lieu à une évaluation.

Apprentissage

La réforme de l'apprentissage autorise la liberté d'ouverture de nouvelles sections pour tout organisme de formation, y compris dans les entreprises, sous réserve de l'exigence de la norme de qualité. Ainsi 47 nouveaux CFA sont apparus depuis janvier 2020, parfois même dans les entreprises (en plus des 54 historiques), créant une concurrence accrue entre les différents organismes. Le CESER s'inquiète de la fragilisation possible de certains CFA due à cette concurrence.

On note que le Gouvernement a créé une nouvelle recette régionale, à partir du Fonds d'investissement en faveur de l'Apprentissage d'un montant total de 180 M€, dont 17 M€ sont destinés à la Région des Pays de la Loire à compter de 2020, ce qui permet à cette dernière de financer l'investissement dans les CFA. En fonctionnement, l'enveloppe sera de 11 M€. Le CESER restera vigilant sur les critères de répartition de ces fonds, et le respect des équilibres territoriaux.

Orientation

Le CESER se réjouit que les tournées des Orientibus, qu'il avait préconisées, aient bien été mises en place pendant l'été. Les contraintes organisationnelles entraînant l'annulation de la quasi-totalité des salons, rendent l'outil d'autant plus important.

Par ailleurs, un effort de cohérence devra être initié pour assurer la clarté et la lisibilité des nombreux dispositifs et acteurs de l'orientation.

Education, orientation, lutte contre le décrochage

Le CESER note avec satisfaction la préoccupation de la Région à l'égard des décrocheurs et la création à terme de 300 nouvelles places dans les écoles de production, avec l'ouverture d'une école de production à Cholet, les projets en Sarthe et en Mayenne, qui porteront à 7 le nombre de ces établissements caractérisés par leur efficacité tant dans l'obtention des qualifications que dans l'insertion professionnelle.

Un bilan précis du décrochage scolaire pendant la crise de la COVID permettra sans doute de prendre la mesure exacte du phénomène.

Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative »

L'emploi, en particulier saisonnier, et les métiers sont fortement et durablement exposés avec la crise sanitaire. Il est indispensable dans ce contexte que la Région adapte ses politiques touristiques et culturelles au titre de sa compétence économique (Mission 1 : Le combat pour l'emploi local).

Tourisme

La Région rappelle que le tourisme est une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités. Elle ne souhaite pas aller au-delà des prérogatives qui sont les siennes (cf. loi NOTRe de 2015). Dans le contexte de crise, les outils actuels lui semblent suffisants pour charpenter son intervention. Ainsi, l'élargissement du e.pass à un volet tourisme en direction des jeunes (droit aux vacances pour toutes et tous), préconisé par le CESER dans sa contribution au Plan de relance de juin 2020, est semble-t-il conditionné à une approche concertée entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Le CESER regrette cette prudence qui, à partir d'une vision départementalisée, risque d'aboutir à une rupture d'égalité de traitement pour les jeunes Ligériens.

Le CESER considère qu'il faut modifier les politiques publiques pour conjuguer :

- les aides aux entreprises contraintes d'adapter leur modèle économique,
- un meilleur recours aux subventions,
- la mise en place de nouveaux dispositifs pour aider directement les publics les plus éloignés des vacances.

Par ailleurs, le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur l'enjeu social et économique de l'emploi saisonnier.

Culture, patrimoine, sport, vie associative

Le CESER note que les orientations budgétaires comprennent principalement un renforcement des dispositifs existants et un déploiement des dispositifs de relance et d'urgence. Il sera attentif à leur mise en œuvre.

La crise du secteur culturel s'installe dans la durée. Elle nécessite un accompagnement concerté avec les collectivités, les Pôles et les professionnels. Il s'agit d'interroger les programmes existants, d'en créer de nouveaux et d'écrire des règlements d'intervention adaptables. La lecture du DOB devrait mieux témoigner de cette ambition.

Le maintien du projet de la Conférence régionale consultative pour la vie associative (CRCVA) et du Plan régional de soutien à la vie associative 2020-2022 semble acté. Le CESER est intéressé par ce plan qui devrait s'appuyer sur le bloc communal et intercommunal ; la qualité de l'emploi associatif, son maintien et son développement devraient également en constituer des axes forts.

Jeunesse

La crise sanitaire provoque de nouvelles formes de pauvreté ou de précarité des jeunes, quel que soit leur statut : lycéens, apprentis, étudiants, salariés, sans emploi... En tant que chef de file des politiques de jeunesse (cf. loi Égalité Citoyenneté de janvier 2017), la Région a une responsabilité particulière pour coordonner de nouvelles orientations communes avec l'Etat et l'ensemble des collectivités infrarégionales. Il s'agit à la fois de faire évoluer les dispositifs existants et d'en inventer de nouveaux pour répondre aux besoins des jeunes dans leur diversité, à court, moyen et long terme.